



POUR UNE POLITIQUE RAISONNABLE DE L'ÉNERGIE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS L'ARC
JURASSIEN
<http://pl-bejune.ch>

Communiqué aux médias

6 octobre 2022

Eoliennes et patrimoine mondial de l'UNESCO : la Confédération fait le jeu des promoteurs éoliens

Suite à une intervention émanant notamment de Paysage libre Suisse, l'UNESCO a adressé à la Suisse une demande d'informations complémentaires qui évalue l'impact des trois parcs éoliens de Crêt-Meuron, Quatre Bornes et Montperreux sur le classement des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle au patrimoine mondial de l'UNESCO. Le rapport rédigé par l'Office fédéral de la culture vient d'être publié, ainsi que la prise de position de l'UNESCO. Le travail de la Confédération est inadmissible : l'UNESCO a été trompée par une étude tendancieuse et lacunaire, rédigée sous l'influence des promoteurs éoliens.

Au total, pas moins de 24 éoliennes industrielles pourraient un jour être construites sur la crête Sud de la Ville de La Chaux-de-Fonds, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Certaines machines culmineraient à 210 mètres de hauteur. Au terme d'une étude d'impact tendancieuse, l'Office fédéral de la culture OFC estime que l'atteinte des trois parcs éoliens n'est que « modérée », et que la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien n'est pas menacée. L'OFC parvient à ce constat en s'appuyant sur le fait que Groupe E a réduit le projet éolien de Montperreux de 10 à 7 machines, et propose, comme mesure de compensation, un enfouissement de la ligne haute tension aérienne qui traverse l'ouest de la Ville de La Chaux-de-Fonds. Les deux autres sites sont considérés comme entraînant un impact nul ou faible.

L'étude a été réalisée en cercle fermé : si les promoteurs éoliens ont été largement impliqués dans le processus, aucune organisation de protection du patrimoine n'a eu voix au chapitre. L'OFC n'a pas même accusé réception des mails adressés par Paysage Libre. L'office n'a pas non plus jugé utile de prendre en compte, dans ses travaux, le photomontage vidéo réalisé de manière professionnelle pour documenter l'impact. L'OFC n'a pas non plus daigné transmettre ce photomontage vidéo à l'UNESCO, qui n'a ainsi pas pu juger en connaissance de cause.

Car impact il y a, et dans une mesure nettement plus marquée que le prétend l'OFC. Ce dernier a été induit en erreur par des cartes de visibilité trompeuses des promoteurs qui tendraient à montrer l'absence d'impact dans le périmètre inscrit. Or le photomontage vidéo montre clairement l'impact des parcs éoliens sur le périmètre inscrit. En lieu et place, le rapport de l'OFC se base sur des illustrations minuscules qui relèvent de la farce et ne renseignent en rien sur l'impact.

En dépit d'une étude litigieuse, l'UNESCO estime tout de même que la construction de ces parcs éoliens engendrera un « impact négatif ». Les trois projets éoliens font « atteindre au bien les limites en termes de modification visuelle du paysage ». En conclusion, l'UNESCO estime qu'aucun autre parc éolien ne pourra être construit sur ces sites sans menacer la relation de l'urbanisme horloger avec son environnement pastoral et forestier. En résumé, l'UNESCO estime que les parcs prévus sont à la limite du tolérable.

Paysage Libre BEJUNE estime inadmissible que l'UNESCO ait été appelée à se prononcer sur une base lacunaire, biaisée et partielle. L'association estime que malgré cette étude, la question de l'impact éolien sur le classement au patrimoine mondial n'est en rien réglée, bien au contraire, et continuera à défendre la protection du patrimoine contre les menaces qui pèsent sur lui.

Liens :

Etude d'impact de l'OFC : [lien](#)

Rapport ICOMOS (UNESCO) : [lien](#)

Photomontage vidéo : [lien](#)

Contact

Paysage Libre BEJUNE, Michel Fior, président, 079 898 11 55, www.pl-bejune.ch